

## Compte-rendus

André LOUF, *L'Œuvre de Dieu, un chemin de prière*, Paris, Lethielleux, 2005, 169 p. Cet ouvrage de Dom Louf a une tonalité assez différente de celle des précédents. Plus didactique que méditatif, il explore la difficile question des relations entre prière liturgique et prière personnelle. Si le propos est à l'évidence destiné en priorité aux milieux monastiques, il comporte cependant de nombreuses réflexions utiles à ceux qui vivent dans le monde.

Quatre dossiers sont présentés afin de puiser dans la tradition monastique des indications sur la manière d'articuler liturgie et oraison. Le plus original est le premier, le *Livre des degrés*, un écrit pré-monastique syriaque du IV<sup>e</sup> siècle, dont il n'existe actuellement qu'une traduction latine. Les chapitres suivants sont consacrés à Cassien, saint Benoît et Ruusbroec. Suivant le charisme propre de chacun de ces auteurs, les éléments retenus par l'A. sont soit plus pratiques, soit plus mystiques.

Ils mettent bien en valeur la conviction fondamentale énoncée dès le premier chapitre : pour tendre vers une prière continuelle, vers une vie où la prière ait la plus large place, le moine doit avant tout pratiquer une alternance rythmée, passer du travail à la prière, et de la prière vocale à la prière intérieure. C'est dans cet équilibre et ces alternances que se situe la perfection de la prière

chrétienne et non dans la mise en valeur de l'une de ses formes aux dépens des autres. Sans tomber dans l'érudition, l'A. présente avec clarté et simplicité les enseignements de la tradition monastique, en les mettant à la portée de tous.

J.-M. GUEULLETTE, dominicain

Henry Charles LÉA, *Histoire de l'Inquisition au Moyen-Age*, Paris, Robert Laffont, 2004, coll. Bouquins, 1458 p.

Pourquoi rééditer un livre d'histoire, écrit et publié aux États-Unis en 1897, traduit une première fois en français en 1900 et une deuxième fois, il y a seulement 20 ans (Éditions Jérôme Million, 1985/1998) ?

On réédite souvent les vieux livres d'histoire, non pour leurs connaissances (dépassées par la découverte de nouveaux documents ou le déplacement des thématiques) mais pour leur langue. On éditera toujours Jules Michelet et Fernand Braudel ne serait-ce que pour leur écriture. Celle de Henry Charles Léa n'est pas la seule raison de son succès. Certes, elle est unifiée et limpide, il expose avec facilité les arcanes de la juridiction médiévale et les événements ecclésiaux. Mais il y a une autre raison à son succès : Tout d'abord le fait d'avoir écrit une somme sur l'Inquisition. Ce que peu d'historiens ont osé faire et dont on peut

parier qu'il n'y en aura pas avant longtemps (après l'ère des monographies régionales et personnelles sur l'Inquisition dans les années 1970/80, est venu aujourd'hui le temps des colloques qui sont des sortes de sommes mais qui se contentent souvent de compiler les monographies).

Henry Charles Léa, lui, a voulu parler de tout : des origines de l'Inquisition (et donc de l'histoire de l'Église et de celle de la justice antique et médiévale), de son organisation et son fonctionnement (avec une foultitude d'exemples qui relève du tour de force puisqu'il écrit son livre à Philadelphie, loin des sources, qu'il arrive cependant à exploiter mais pas à citer, ce qui est un inconvénient pour nous) et de ses différences régionales qui l'obligent à voyager du Languedoc à la Bohême en passant par l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et même l'Orient slave. Enfin il décide de terminer par les différentes hérésies auxquelles l'Inquisition s'est attaquée en présentant leurs origines, leurs croyances et leurs combats.

Au total une somme de 1500 pages. Un pavé qui contient tout. L'excellent index et la table des matières très détaillée permettent de trouver, comme dans un dictionnaire, ce que l'on veut savoir sur saint Dominique ou sur les Incubes et les Succubes...

Un dictionnaire, voilà ce qu'est cet ouvrage, préfacé dans l'admiration par Bartolomé Bennassar, le grand spécialiste de l'Inquisition espagnole. Et pourtant...

Pourtant, c'est un livre que nous approchons avec méfiance. En effet, il y

avait à l'origine du projet d'Henry Charles Léa un objectif : montrer comment l'Inquisition était le résultat naturel de l'Église dont le principal but est « d'empêcher le développement d'une pensée libre en Occident » (p. X). La côte Est des États-Unis de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pouvait porter un jugement assez facile sur l'Église languedocienne du XIII<sup>e</sup> siècle, ce vieux monde était mort. L'avenir était au progrès et au rationalisme. L'Église catholique, l'Europe médiévale sont des vieux mondes que l'on étudie pour jeter un œil sur ce qu'avait été le passé obscur de l'humanité. Le jugement de Léa sur l'Inquisition n'est donc pas seulement de l'ordre de l'indignation devant les abus de l'Inquisition ou la torture, il est dans la conviction qu'il fut une étape d'un monde qui est mort.

Le XX<sup>e</sup> siècle et ses horreurs ont permis de distinguer le progrès technique et le progrès moral. L'un et l'autre ne sont plus liés. L'Inquisition est une étape de l'histoire du droit qui ne cesse de perfectionner ses techniques, mais cela a peu à voir avec le progrès moral. Juger moralement des progrès techniques revient à vouloir qu'une centrale nucléaire juge la machine à vapeur. Aujourd'hui où nous arrivons dans l'histoire du droit à la technique du contrat avec le « Plaider-coupable », nul doute que nous sommes en route vers une efficacité toujours plus grande de la justice rendue, il n'est pas sûr que cela soit pour autant un gage de moralité !

J-M. POTIN, dominicai